

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
48
Suppléants ayant voix
délibérantes :
1
Conseillers représentés :
7
Total votants :
56

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Martine MUNOZ à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s :

Thomas BARNERIAS
Paul PERRIN
Françoise SCHULZ

Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes : Arlette RELIER**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX**Détermination de l'intérêt communautaire pour les compétences obligatoires et optionnelles
DÉLIBÉRATION N° 20171109-09*****Rapporteur : Tony BERNARD, Président*****Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 ;**Vu** les statuts de la communauté ;

Monsieur le Président explique que depuis la loi MAPTAM, l'intérêt communautaire n'est plus défini à la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI mais par délibération du Conseil Communautaire prise à la majorité des 2/3 des membres le composant.

Sur proposition du Président, les intérêts communautaires des compétences préalablement définies dans les statuts sont les suivants :

1/ Au titre de la compétence obligatoire « **Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérences territoriale et schéma de secteur** ».

Sont d'intérêt communautaire :

- La mise en œuvre d'une politique de reconquête paysagère et agricole.
- Le soutien à l'élimination des boisements gênants et à la reconquête des parcelles boisées ou en friche.
- La mise en œuvre et animation d'un plan d'action pour la valorisation des propriétés forestières en lien avec les partenaires compétents.
- L'établissement d'un schéma de desserte.
- L'animation d'une réflexion sur les usages et circulation des voiries forestières et agricoles.

2/ Au titre de la compétence obligatoire « **Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme** ».

Sont d'intérêt communautaire :

- Les manifestations de soutien aux activités commerciales suivantes : Thiers Meeting, Coutellia et les journées portes ouvertes entreprises.
- Les actions d'animation contribuant à maintenir et renforcer les commerces et services de proximité en centres-bourgs.

3/ Au titre de la compétence optionnelle « **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** ».

Sont d'intérêt communautaire :

- L'animation et la réflexion contribuant la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

4/ Au titre de la compétence optionnelle « **Politique du logement et du cadre de vie** »

Sont d'intérêt communautaire :

- La mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, la mise en œuvre d'un Programme local de l'Habitat et des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (PIG, OPAH...)

- Au titre de la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :

- ⇒ La collectivité agira pour inciter et mobiliser les bailleurs sociaux à intervenir dans les communes du territoire.
- ⇒ Le conseil et l'accompagnement des bailleurs pour la rénovation de logements locatifs.
- ⇒ Le soutien financier en faveur de travaux d'amélioration de logements indignes, dégradés et très dégradés.

5/ Au titre de la compétence optionnelle « **Création, aménagement et entretien de la voirie** »

Sont d'intérêt communautaire :

- la voie d'accès desservant la résidence Chandalon ainsi que la ferme intercommunale.
- la voie d'accès desservant la ZAE de Lagat (rue de Lagat).
- Une portion du chemin Chateau qui permet l'accès à la ZA Racine
- les voiries forestières mentionnées sur la carte ci-jointe (détaillant toutes les voiries d'intérêt communautaire).

6/ Au titre de la compétence optionnelle « **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire** »

- Le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion de la future piscine du territoire.

7/ Au titre de la compétence optionnelle « **Action sociale d'intérêt communautaire** »

Sont d'intérêt communautaire :

- La mise en œuvre de chantiers d'insertion.
- La mise en place d'actions et de partenariat visant à accompagner l'accès et le retour à l'emploi.
- La mise en œuvre de dispositif de transport à la demande (avec taxi).

Sont d'intérêt communautaire et gérés par le CIAS :

- La résidence pour personnes âgées les Chatilles (La Monnerie le Montel).
- La résidence pour personnes âgées et adultes handicapés et vieillissant Chandalon (Chabreloche).
- Le service de portage de repas de la résidence les Chatilles.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité:

- **Approuve** les propositions de l'intérêt communautaire présentées,
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

TOTAL VOTANTS :	56 =	Conseillers Présents : 48 +	Représentés : 8	Non-participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55	Contre :	
Abstention : 1				

JL GADOUX



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

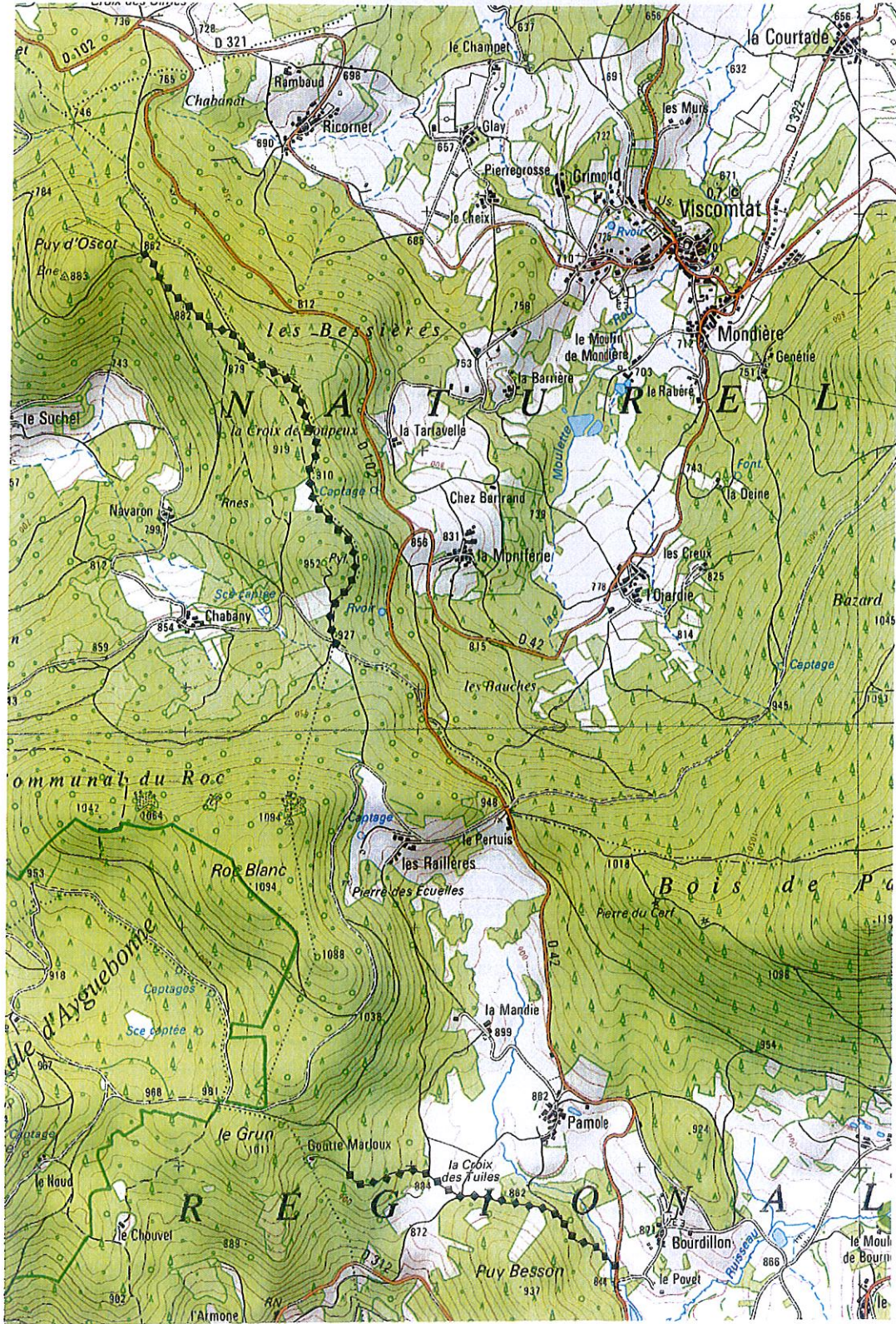
Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

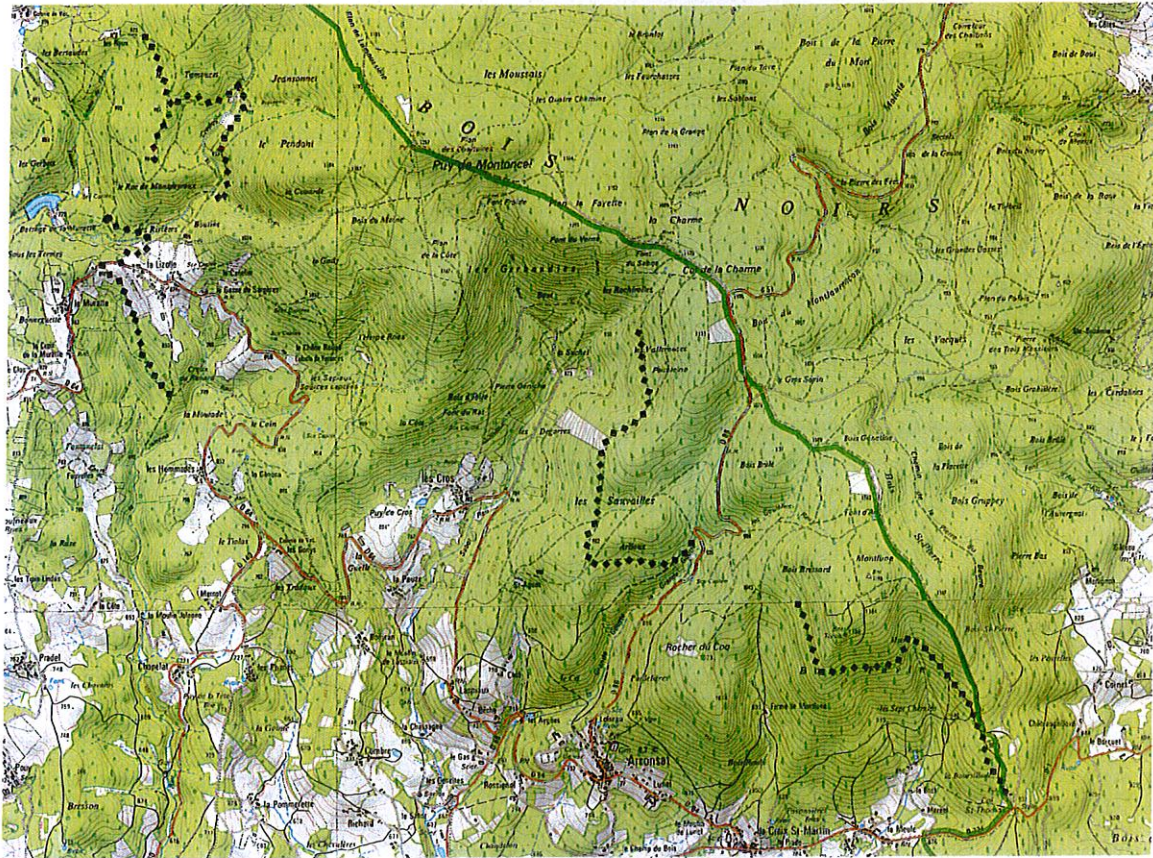
AR PREFECTURE

063-200070712-20171109-20171109_09_B-DE
Regu le 14/12/2017



063-200070712-20171109-20171109_09_B-DE
Regu le 14/12/2017



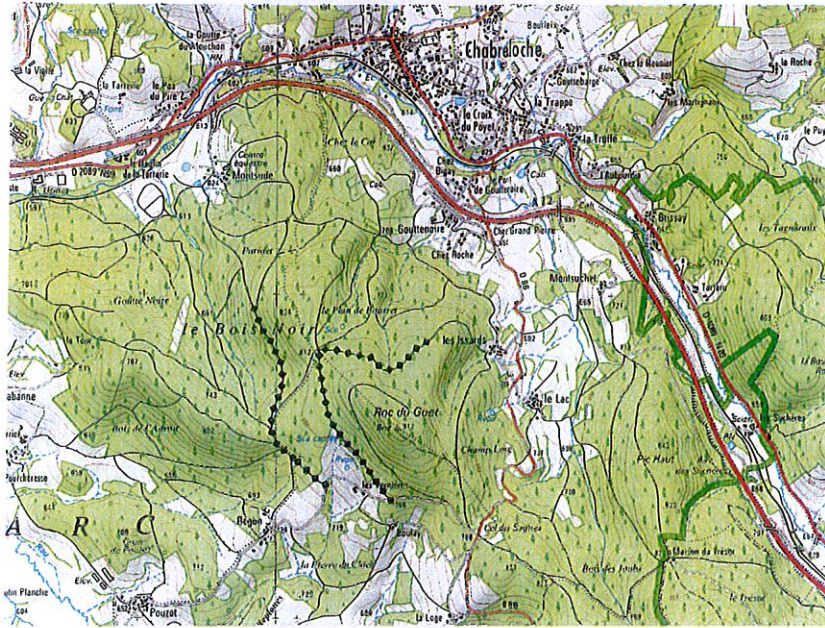


AR PREFECTURE

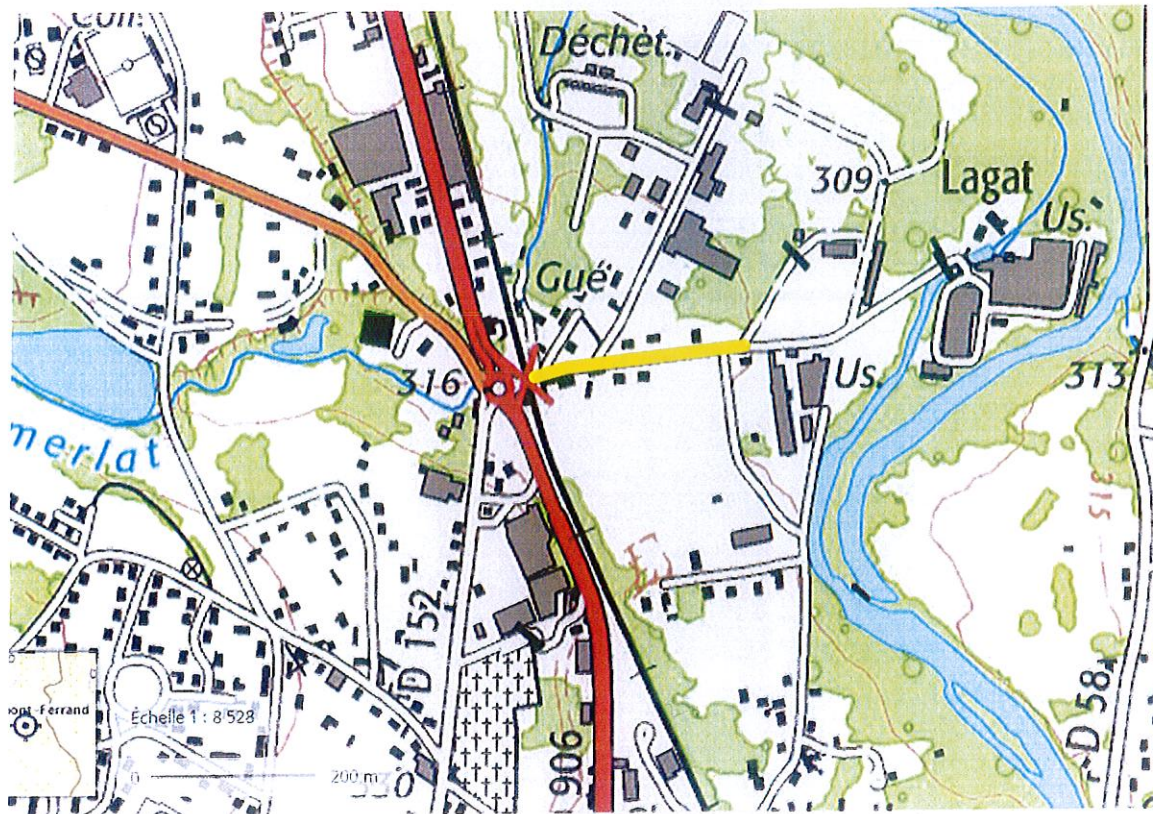
063-200070712-20171109-20171109_09_B-Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
Regu le 14/12/2017

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
Voie forestière d'intérêt communautaire -

Vernières
Novembre 2017



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
- Voirie d'intérêt communautaire -
La voie d'accès desservant la ZAE de Lagat (rue de Lagat à Courpière)
Novembre 2017



Voirie d'intérêt communautaire : tracé jaune

AR PREFECTURE

063-200070712-20171109-20171109_09_B-DE
Regu le 14/12/2017

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
- Voirie d'intérêt communautaire -
La voie d'accès desservant la résidence Chandalon ainsi que la ferme intercommunale à
Chabreloche
Novembre 2017

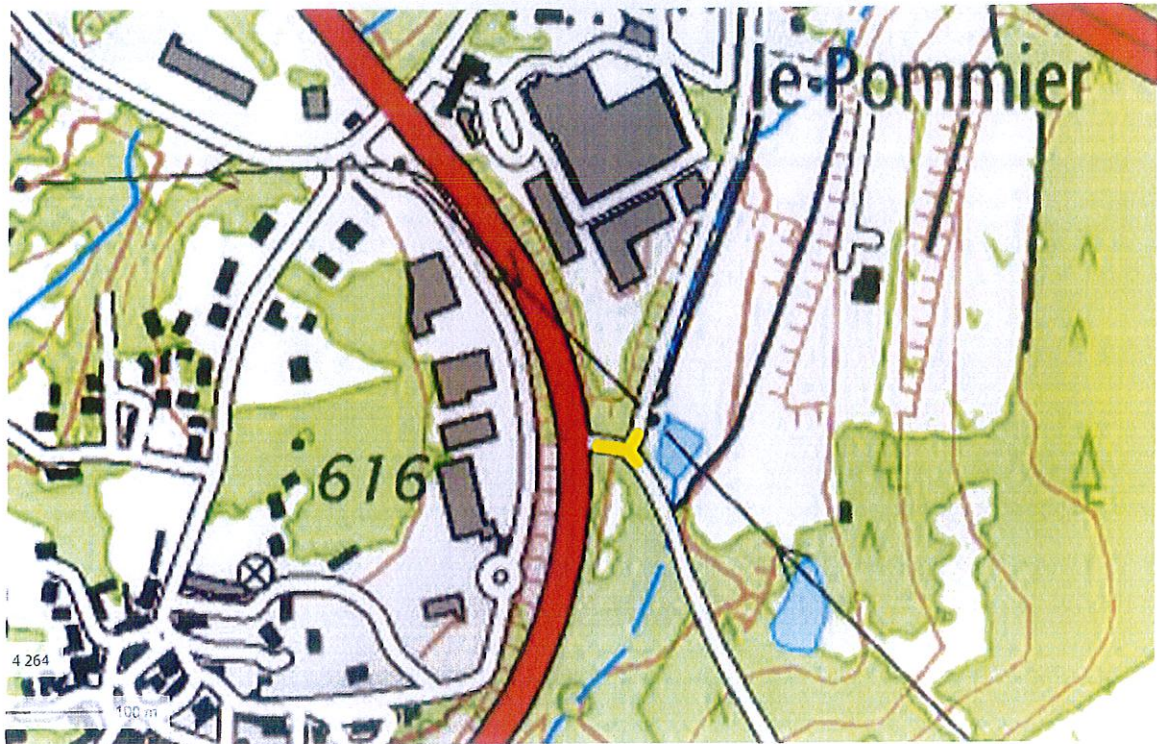


Voirie d'intérêt communautaire : tracé jaune

AR PREFECTURE

063-200070712-20171109-20171109_09_B-DE
Regu le 14/12/2017

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne
- Voirie d'intérêt communautaire -
Chemin de Chazeau - accès à la ZA Racine
Novembre 2017



Voirie d'intérêt communautaire : tracé jaune